

Vaud Stationnement

Lausanne ne pourra pas financer sa politique de la mobilité avec les revenus du stationnement.

En juin 2018, le Conseil communal de Lausanne a voté une modification de son règlement sur le stationnement, dans le sens de l'affectation des revenus du stationnement au financement du patrimoine administratif lié à la mobilité. La notion de mobilité était illustrée par les exemples suivants : construction, maintenance, exploitation et entretien des infrastructures routières, des équipements de gestion des circulations, des infrastructures de stationnement, des aménagements pour la mobilité douce et les transports public, etc.

Il apparaît manifeste que la volonté de la majorité rose-verte de Lausanne était de pouvoir financer sa politique de mobilité axée sur la mobilité douce au moyen des taxes sur le stationnement. En réalité, il ne s'agissait ni plus ni moins de créer un nouvel impôt, ou à tout le moins une contribution dite mixte touchant les automobilistes. La droite minoritaire a saisi la Cour constitutionnelle, estimant qu'il n'y avait pas de base légale permettant de lever une telle contribution.

Par arrêt du 8 mars 2019, la Cour constitutionnelle a donné raison aux recourants et a annulé la modification du règlement. En tout état de cause, la loi ne permet pas d'affecter les revenus à autre chose qu'à l'entretien et à la surveillance des places de parc.

Cette procédure a également permis de mettre en lumière les éléments financiers liés au stationnement. Il apparaît en l'état que les revenus du stationnement à Lausanne sont largement supérieurs aux charges. Ainsi, en 2017, les revenus du stationnement, sans compter les amendes, ont rapporté 19,4 millions arrondis, alors que les charges liées au stationnement étaient de 14,2 millions. Un bénéfice de plus de 5 millions a été réalisé. Cette situation n'est pas acceptable au regard des principes régissant la perception de taxes, notamment celui de la couverture des coûts, qui signifie que le montant total des recettes de la contribution ne doit pas dépasser la charge financière globale du service étatique concerné. Au regard des revenus et des charges du stationnement à Lausanne, il apparaît que les tarifs de stationnement sur le domaine public lausannois sont probablement excessifs et doivent être réduits.

En l'état, la Municipalité de Lausanne a dû faire machine arrière et ne pourra pour l'instant pas financer sa politique de mobilité, y compris la mobilité douce, par les revenus du stationnement. En revanche, la réalité de l'état des forces politiques actuellement en place à Lausanne ne laisse que peu d'espoir quant à une baisse des prix du stationnement sur le domaine public. Seul un contrôle concret, dans le cadre d'un recours directement dirigé contre une décision de taxation – probablement une quittance de parking – pourrait permettre de faire examiner cette question par une instance judiciaire.

Xavier de Haller
Secrétaire général, ACS Vaud

www.securepark.ch

LE parking sécurisé pour VOTRE voiture

021 637 60 00

CHF 125.-/mois

Proche de la sortie d'autoroute de Lausanne-Crissier



Vous aimez la voiture et le sport automobile? Nous aussi!

Join the Club!

L'Union Vaudoise des garagistes propose un réseau de professionnels performant et défend les intérêts de chacun.

upsa-vaud.ch



Nouvelle Evoque

Présentation réussie au Château de Coppet. Absent au Salon, Range Rover, grâce à la collaboration du Garage Emil Frey de Nyon, a présenté la nouvelle Evoque au Château de Coppet. Un bon moment de convivialité, un public de connaisseurs pour découvrir ce véhicule de prestige.



Invitation officielle

115^e Assemblée générale de l'ACS Vaud.

L'ACS Vaud a l'honneur et le plaisir de vous inviter à son assemblée générale ordinaire et annuelle :

JEUDI 13 JUIN 2019 DÈS 17H30
au Centre de formation routière de Savigny, chemin des Gavardes 7 / 1073 Savigny.

PROGRAMME
13h00 Essais Alpine A110 (sur inscription uniquement)
17h30 Accueil des participants
18h00 Assemblée générale statutaire selon ordre du jour
19h00 Partie récréative
19h30 Apéritif

ORDRE DU JOUR
1. Adoption du procès-verbal de la 114^e assemblée générale du 17 mai 2018
2. Message du Président J.-D. Pelot
3. Rapport du Comité sur l'exercice 2018
4. Rapport du Trésorier et de l'organe de révision sur les comptes de l'exercice 2018
5. Budget 2019 et fixation des cotisations 2020
6. Elections statutaires
7. Divers et propositions individuelles
 ■ Toute proposition qu'un membre désire faire figurer à l'ordre du jour doit être communiquée par écrit 15 jours au moins avant l'assemblée générale.

PARTIE RÉCRÉATIVE
A l'issue de la partie statutaire, Monsieur Timothée FONDEUR nous présentera le projet Alpine A110.

Les essais de l'Alpine A110 auront lieu depuis 13h00 au CFR. Le temps de chaque essai est fixé à 30 minutes par participant. Le nombre de places est limité. Les intéressés sont priés d'utiliser le bulletin-réponse ci-dessous. Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée.

Toute communication ultérieure relative aux essais se fera par voie électronique.

A retourner par courrier à : ACS Vaud / Ch. des Gavardes 7 / Case postale 136 / 1073 Savigny
Par fax : 021 331 27 29 | **Par courriel :** acs.vaud@acs.ch

Je serai présent à l'assemblée générale (nbre de personnes __) Je ne pourrai pas participer à l'assemblée générale

Je souhaite participer aux essais de l'A110 (adresse e-mail obligatoire) **N° de membre ACS : 0006 -** _____

Nom et prénom Téléphone.....

ADRESSE Portable

E-mail.....@..... Date Signature

Petites annonces

<p>À VENDRE 4 pneus + jantes alu 175/65/14 CHF 400.- T 079 433 71 47</p>	<p>À VENDRE Espace Formule 1 - 1/43^e Valeur CHF 150.- cédé à CHF 50.- T 079 637 65 86 Région Ju/Be</p>	<p>À VENDRE Echappement ANSA neuf Pour Ferrari 328 ou Mondial 3.2 1986 CHF 1'800.- (au lieu de CHF 2'400.-) T 079 666 85 44 (soirée)</p>
--	---	---

À VENDRE
Morgan 4/4 -2 places
 Moteur Kent Ford | 1'600 cm³ | 1977 | 65'000 km
 British racing green | Capote noire
 Tonneau cover neuf | Roues à rayons
 Porte bagages | Expertisée Vétérans (ts les 6 ans)
 Dossier d'entretien sur demande
 CHF 55'00.- | **Contacts**



INSERTION D'UNE PETITE ANNONCE

EN RAPPORT AVEC L'AUTOMOBILE Texte à publier*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

*3 lignes gratuites. Puis CHF 1.80/ligne. Photo CHF 25.-. Délai matériel : 15 jours avant parution. Paiements en timbre-poste, à joindre à votre annonce. À envoyer à : AUTO ACS Bois-de-la-Chapelle 105 1213 Onex.